

LA FONDATION DU PATRIMOINE  
en quelques mots...



**Statut** : Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

**Son organisation** : La Fondation du patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

**Ses moyens d'action** : Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

**Le label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il permet à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

**La souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

AVEC LE GÉNÉREUX SOUTIEN  
des partenaires financiers



Pour plus de simplicité, faire des économies  
et préserver l'environnement

Faites un don sur Internet :

[lorraine.fondation-patrimoine.org](http://lorraine.fondation-patrimoine.org)

## DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LORRAINE

62, rue de Metz  
54000 NANCY

Tél./Fax : 03.83.46.86.35

Mail : [lorraine@fondation-patrimoine.org](mailto:lorraine@fondation-patrimoine.org)

Site internet : [lorraine.fondation-patrimoine.org](http://lorraine.fondation-patrimoine.org)

Photos © Commune de Lay-Saint-Christophe

Ne pas jeter sur la voie publique



# APPEL AU MÉCÉNAT POPULAIRE



RESTAURATION DE LA FONTAINE DU CHAVENOIS, DES DAMES  
ET DE COURCELLES

À LAY-SAINT-CHRISTOPHE (54)

Faites un don en ligne : [www.fondation-patrimoine.org/59105](http://www.fondation-patrimoine.org/59105)

# HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES ÉDIFICES

## RESTAURATION DES 3 FONTAINES DE LAY-SAINT-CHRISTOPHE

### Fontaine du Chavenois

Alimentée par une source située en amont dans la forêt avoisinante, cette fontaine a été construite en 1811.

Véritable lieu de vie et point central du village, les habitants y venaient chercher leur eau, laver leur linge et le bétail venait s'y abreuver. En 1856, le Sieur François Grandjean, propriétaire d'une tuilerie signa une convention avec la commune pour qu'il puisse capter, sur les versants de Bouxières et de Fontenois, les eaux nécessaires au bon fonctionnement de sa tuilerie. Il récupéra l'eau des sources et la répartit dans les fontaines existantes. De ce fait, il alimenta cette fontaine par la source de Chavenois. Des travaux sont nécessaires pour que la fontaine retrouve tout son lustre d'antan.

### Fontaine des Dames

Cette fontaine a été construite en 1857 afin d'alimenter en eau la partie basse du village. Lors des travaux d'assainissement de la commune en 1966, la fontaine fut démolie. En 1977, grâce à la volonté d'un layen, M. Jean Edouard, elle fut reconstruite par des bénévoles en suivant les détails d'une carte postale. Sa reconstruction fut l'objet d'un grand élan de mobilisation puisque les habitants ont fourni les matériaux et le matériel nécessaires.

Aujourd'hui, la fontaine se dresse sur une placette pavée, entourée de pelouse et de pommiers récemment plantés. Malheureusement, le temps, les intempéries et les manipulations malencontreuses des hommes, en sont venus à bout. Les margelles sont très abîmées, l'auge est fissurée, l'étanchéité est pratiquement inexistante et le moine est usé.

### Fontaine de Courcelles

Cet ancien lavoir daté de 1811 est alimenté par la source de Lolincourt. Cette source canalisée, au débit très important, était le lieu de rendez-vous des lavandières. A l'époque, le lavoir était constitué de 3 grands bacs en bois : 1 pour le lavage et les 2 autres pour le rinçage et l'égouttage.

Au fil du temps, il a perdu de son utilité et est devenu une fontaine. Restaurée en 1973, la fontaine a conservé son moine mais les auges ont été réduites et ne sont plus étanches.

Le parcours touristique du Bassin de Pompey dispose, depuis fin 2017, d'une visite dédiée aux fontaines layennes, intitulée « le village au fil de l'eau ». La restauration de ces trois fontaines sera mise en avant dans le cadre de ce circuit découverte.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration des fontaines de Lay-Saint-Christophe et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Chèque à l'ordre de : « FONDATION DU PATRIMOINE - FONTAINES DE LAY ST CHRISTOPHE »

Mon don est de euros [ ] et je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le Revenu OU  sur la Fortune Immobilière OU  sur les Sociétés

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal par e-mail \*, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt

- OU de l'impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM ou ENTREPRISE

ADRESSE

TÉLÉPHONE

MAIL

Comment faire votre don pour ce projet ?

PAR INTERNET : Plus simple et plus rapide !

◆ Faites votre don en ligne en 1-clc sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/59105](http://www.fondation-patrimoine.org/59105)

◆ Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !



PAR COURRIER :

◆ Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Fontaines de Lay-Saint-Christophe » (voir coordonnées au verso).  
Attention : le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque

\* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Délégation Régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

La municipalité de Lay-Saint-Christophe compte sur votre générosité et votre soutien financier pour mener à bien son projet !

